

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-092

Objet : convention cadre de partenariat Université Côte d'Azur/Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur du 16 octobre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

Approuve la convention cadre de partenariat entre Université Côte d'Azur et le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower, telle qu'annexée à la présente délibération.

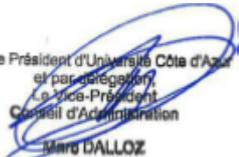
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 octobre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-092**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 13 novembre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 13 novembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

UNIVERSITE COTE D'AZUR POLE NATIONAL SUPERIEUR DE DANSE ROSELLA HIGHTOWER

Vu les Statuts d'Université Côte d'Azur

Vu les Statuts de PNSD Rosella Hightower

PRÉAMBULE

Université Côte d'Azur est une Université dite Expérimentale. Lauréate en 2016 d'une Initiative d'Excellence, Université Côte d'Azur se place parmi les grandes Universités Intensives en Recherche françaises. Structurée en Composantes internes dont les responsabilités sont accrues, adossant l'ensemble de ses missions à l'excellence de sa Recherche, fortement ancrée sur son territoire, associée aux plus grands acteurs nationaux de la Recherche, Université Côte d'Azur entend ainsi rayonner à l'International et se placer parmi les meilleures Universités européennes.

Avec environ 32 000 étudiants répartis en plus de 300 Formations diplômantes et 4000 Chercheurs dans plus de 50 Unités et Laboratoires de Recherche, Université Côte d'Azur est une Université Intensive en Recherche portant des Formations d'excellence dans les secteurs innovants piliers de la croissance territoriale, visant un rayonnement international.

Université Côte d'Azur affirme les éléments de son identité par :

- La Valorisation, sous toutes ses formes, de la Recherche, pour nourrir des Projets Transdisciplinaires nécessaires à l'Innovation et soutenir la qualité de la Formation.
- Des Formations aux standards internationaux dans tous les domaines, basées sur l'acquisition de connaissances et sur le développement des compétences professionnelles.
- La co-construction d'écosystèmes thématiques territoriaux avec nos partenaires académiques, entreprises et collectivités notamment sur les enjeux suivants : > Défis du



Numérique et Intelligence Artificielle, > Territoires Intelligents et défis socio-environnementaux, > Bien-Être / Bien Vieillir > Arts, Culture et Création.

- Le portage de grands projets internationaux en lien avec nos thématiques et les objectifs de développement durable.
- Le développement du principe de subsidiarité avec ses Etablissements Composantes à forte visibilité nationale et internationale dans les domaines des Sciences de la Terre et de l'Univers et des Arts.
- L'enrichissement de l'expérience étudiante grâce à un programme ambitieux d'offres de services culturels et sportifs, d'engagement social et écologique, de sensibilisation à l'Entrepreneuriat.

L'Université est Lauréate d'un IDEX confirmé en 2021, labellisée 3 IA et membre du consortium Européen ULYSSEUS.

Le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower (PNSD) fait partie des pôles d'enseignement supérieur culture accrédités par le Ministère de la Culture. Il forme des danseurs à partir de 11 ans avec la double culture classique et contemporaine et propose des formations diversifiées pour la danse, ainsi que des stages de danse internationaux.

Il dispose d'un campus dédié à la danse à Cannes-Mougins et intervient sur l'ensemble de la Région SUD.

Il délivre le Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de danseur (en formation traditionnelle ou par l'apprentissage ou par VAE) et il est habilité à dispenser la formation au Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse.

PNSD apporte donc une notoriété internationale et une excellence en matière de formation de danse.

CADRE DE LA COLLABORATION

PNSD est, au 1^{er} janvier 2024, un établissement-composante d'Université Côte d'Azur. Les missions de PNSD s'inscrivent dans la stratégie d'Université Côte d'Azur qu'elle contribue à définir. Les dispositions juridiques prévoient et organisent une forme de représentativité réciproque entre les deux organismes. C'est ainsi qu'Université Côte d'Azur est représentée en tant que membre de droit au Conseil d'Administration de PNSD où elle dispose d'un siège avec voix délibérative et PNSD est représentée au cœur de la Gouvernance d'Université Côte d'Azur puisqu'elle est membre de son Conseil d'administration et du Comité de Pilotage de l'Etablissement.

Les établissements-composantes d'Université Côte d'Azur conservent leur personnalité morale.

Les établissements-composantes continuent, le cas échéant, à percevoir directement de l'Etat les subventions qui leur sont allouées, à adopter leur budget, et conservent l'autorité sur leurs personnels, l'affectation et la gestion de ceux-ci. Les établissements-composantes qui bénéficient d'une accréditation à délivrer des diplômes émanant d'un Ministère autre que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent la conserver.



Les Statuts d'Université Côte d'Azur précisent déjà des éléments importants de cette relation entre les deux Etablissements :

- PNSD exerce l'ensemble de ses compétences, concernant le cycle supérieur, dans le respect de la stratégie et des actes et délibérations d'Université Côte d'Azur notamment en matière de politique budgétaire, gestion des ressources humaines et plus largement de pilotage dans la cadre de projets communs.
- PNSD est représentée au Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur et y dispose d'un siège avec voix délibérative.
- Comme membre de droit du Conseil d'administration du PNSD, le Président d'Université Côte d'Azur est associé aux procédures de sélection de la fonction de Direction de PNSD.
- Le Président d'Université Côte d'Azur reçoit communication des actes et projets de délibération, concernant le cycle supérieur, avant qu'ils ne soient soumis au vote des instances de PNSD. Il s'assure qu'ils respectent la stratégie, les délibérations et les orientations d'Université Côte d'Azur.
- Dans les conditions prévues aux Statuts d'Université Côte d'Azur, les personnels de PNSD et de ses étudiants inscrits à Université Côte d'Azur sont électeurs et éligibles aux instances centrales d'Université Côte d'Azur. Ils le sont également dans les instances des Ecoles Universitaires de Recherche et des Instituts dans lesquels ils sont impliqués.

De même, selon les Statuts de PNSD :

- Le Président d'Université Côte d'Azur émet un avis sur les candidatures à la Direction de PNSD transmises au Conseil d'Administration de PNSD.
- Le Président d'Université Côte d'Azur est membre de droit du CA de PNSD.

L'opérationnalisation de la relation entre PNSD et Université Côte d'Azur est définie annuellement en début d'année civile lors du Dialogue de Gestion entre Université Côte d'Azur et PNSD.

COORDINATION AVEC LE COLLEGE DES ECOLES D'ART

Université Côte d'Azur souhaite poursuivre le soutien et le développement de son Collège des Ecoles d'Art. Elle souhaite notamment encourager les formations, la recherche, les projets et événements autour de la thématique Art.

Pour ce faire, PNSD, alors établissement-composante d'Université Côte d'Azur, s'engage à participer activement à l'animation et à la politique proposée par le Collège des Ecoles d'Art d'Université Côte d'Azur autour des interactions Arts et Créations.

Afin de garantir ce succès et dans un but d'interlocuteur unique, PNSD nomme comme référent sur le sujet : le ou la directrice artistique et pédagogique du PNSD ou toute autre personne désignée par le président du PNSD ».

Université Côte d'Azur nomme comme référent sur le sujet : le Vice-président formation ou toute autre personne désignée par le Président d'Université Côte d'Azur.



COORDINATION ET INTERACTION AVEC LES EUR

Université Côte d'Azur souhaite que PNSD, spécialiste de sa discipline Art de la scène, voit sa coopération et sa collaboration renforcées avec les EUR en lien direct ou indirect avec les Arts de la scène. La coopération se développera dans le domaine de la pédagogie et de la recherche par le développement de formations et d'actions qui permettent de répondre aux problématiques du PNSD notamment dans le domaine de la santé et de la musique.

Université Côte d'Azur s'efforcera également de renforcer la présence du PNSD dans le département disciplinaire concerné (CNU 18 / département Arts (théâtre, musique, danse))

Afin de garantir ce succès et dans un but d'interlocuteur unique, PNSD nomme comme référent sur le sujet : le ou la directrice artistique et pédagogique du PNSD ou toute autre personne désignée par le président du PNSD.

Université Côte d'Azur nomme comme référent sur le sujet : le Vice-président formation ou toute autre personne désignée par le Président d'Université Côte d'Azur.

COORDINATION FORMATION

PNSD délivre un diplôme national supérieur professionnel de danseur et est habilité à dispenser la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse. PNSD dispose de locaux sur Cannes et d'un campus complet dédié à Mougins et intervient sur l'ensemble de la Région SUD.

PNSD fait partie des pôles d'enseignement supérieur culture accrédités par le Ministère de la Culture, son ministère de tutelle.

Ensemble, en matière de formations universitaires, Université Côte d'Azur et PNSD affirment leurs volontés de travailler à la délivrance de diplômes communs. Les étudiants qui suivent ces formations sont inscrits à Université Côte d'Azur et au sein de l'association. Pour ce faire, des conventions d'applications viendront définir les modalités et créations de ces diplômes.

Afin de coordonner au mieux ces formations, PNSD est représentée dans le Comité de Pilotage des EUR impliquées.

Université Côte d'Azur s'engage par ailleurs à œuvrer à la reconnaissance du statut de sportifs de haut niveau aux danseurs de PNSD accueillis dans les formations du cycle supérieur d'Université Côte d'Azur.

La création de tout nouveau diplôme de cycle supérieur organisé conjointement par UniCA et PNSD doit faire l'objet d'un avis favorable donné par le conseil académique d'Université Côte d'Azur, qui vérifiera la cohérence avec l'offre globale de formation. Un récapitulatif annuel est présenté au conseil d'administration.

COORDINATION VOLET INTERNATIONAL

Les Relations Institutionnelles avec les partenaires universitaires à l'international sont sous la responsabilité d'Université Côte d'Azur. Dans ce cadre les relations seront amplifiées avec les partenaires privilégiés d'Université Côte d'Azur notamment Université Laval, Université Berkeley



ou tout autres partenariat privilégié d'université Côte d'Azur mais également dans le cadre des actions d'influence d'Université Côte d'Azur notamment en faveur des Pays du Sud.

Les étudiants du cycle supérieur et personnels de PNSD participent aux actions de mobilité étudiants et personnels pilotées par Université Côte d'Azur.

Dans ce cadre, les deux Etablissements s'engagent à mutualiser leurs moyens afin de favoriser la mobilité internationale étudiante qui est un élément essentiel du parcours des étudiants :

- du programme Erasmus+ dans les 27 États membres de l'Union Européenne et de 6 pays tiers ;
- du Programme d'Échange Étudiants du Bureau de Coopération Interuniversitaire pour le Canada et le Québec ;
- de conventions spécifiques avec les Etablissements d'autres Pays.

COOPERATION POLITIQUE CULTURELLE

La coordination de la Politique Culturelle s'appuie sur la Direction de la Culture (UCArts) pour mettre en œuvre un projet culturel et artistique en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cadre, PNSD s'attachera à développer avec UCArts des initiatives avec les grands acteurs dans le domaine de la danse.

Afin de faire rayonner au mieux le site Azuréen et d'augmenter la lisibilité du site vers le grand public, et pour l'ensemble de ces manifestations dans le domaine, PNSD s'engage à mentionner dans les actions de communication son appartenance à Université Côte d'Azur. De façon similaire Université Côte d'Azur s'engage dans toute manifestation ou projet impliquant PNSD à mentionner PNSD.

COORDINATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE ACHAT PUBLIC

Lors du montage d'une opération commune, les partenaires communiquent tous les documents budgétaires et comptables permettant de s'assurer de la faisabilité du Projet. Le Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur est informé en cas de difficulté et peut émettre un avis et proposer d'éventuelles mesures de remédiations nécessaires.

La représentativité réciproque est assurée, permettant aux deux Etablissements de disposer d'une information complète relative aux grands équilibres de l'Etablissement partenaire.

COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

Les Statuts d'Université Côte d'Azur prévoient que les politiques des Ressources Humaines et Financières du PNSD, concernant le cycle supérieur, sont élaborées en concertation avec Université Côte d'Azur.



PNSD communique au Président d'Université Côte d'Azur tous les actes ou tous les projets de délibération, en matière de formations universitaires, dont il sollicite la communication, avant vote par leurs conseils d'administration, ou organes en tenant lieu, respectifs. Le président d'Université Côte d'Azur vérifie que ces actes ou projets de délibérations respectent la stratégie, les orientations et les délibérations des instances d'Université Côte d'Azur.

CHARTRE DE COMMUNICATION

En tant qu'Établissement composante d'Université Côte d'Azur, PNSD s'engage à respecter la politique de Communication et de Marque d'Université Côte d'Azur tout en gardant sa lisibilité. Cela s'applique notamment pour la Charte graphique et l'utilisation de logo, les sites internet, les relations avec la presse et la communication sur les réseaux sociaux.

Les deux Établissements s'engagent à s'informer mutuellement des événements organisés dans le domaine des arts par l'un des deux établissements

Dans ce cadre, une coopération étroite sera mise en place entre les Services de Communication d'Université Côte d'Azur et de PNSD.

COOPERATION VOLET DEVELOPPEMENT DURABLE

PNSD participe aux actions menées par Université Côte d'Azur en matière de sensibilisation à l'environnement et au développement durable en travaillant avec la cellule dédiée au sein d'Université Côte d'Azur.

PNSD participe à l'optimisation énergétique de ses bâtiments et prend en compte la dimension environnementale dans la gestion de l'occupation et de la rénovation des bâtiments et notamment la gestion des déchets.

Les partenaires collaborent également autour du développement de la mobilité douce sur les Campus.

VIE DE CAMPUS SPORT UNIVERSITAIRE- VIE DE CAMPUS CULTURE

Les personnels et étudiants du cycle supérieur de PNSD bénéficient des services proposés par la Direction de la Vie Universitaire et la Direction de la Culture d'Université Côte d'Azur.

POLITIQUE HANDICAP– SANTE UNIVERSITAIRE

Les Établissements s'engagent à mutualiser les actions et les services au bénéfice des étudiants et des personnels en situation de handicap dans le cadre d'une Politique « Handicap » commune. Une politique de recrutement concertée entre les deux Établissements sera mise en place.

Les étudiants universitaires de PNSD bénéficient de tous les Services Santé des étudiants



COORDINATION DES SERVICES ET DES INSTANCES ASSOCIEES

Université Côte d'Azur et PNSD s'engagent dans une démarche de coordination pouvant amener à une mutualisation des services et de leurs actions.

Cette coordination concerne notamment les secteurs suivants :

- Numérique (moyens informatiques, systèmes d'information) ;
- Hygiène et Sécurité ;
- Service documentaire ;
- Action sociale ;
- Relations entreprises ;

A ce titre, PNSD souhaite que la fonction DPO de son Etablissement soit gérée par Université Côte d'Azur dès le 1^{er} janvier 2024. Une convention spécifique viendra en détailler les modalités d'organisation.

DUREE

La présente convention aura une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Elle pourra être amendée au cours de son exécution autant que de besoin par voie d'avenants convenus entre les Parties. Elle pourra être reconduite sur décision expresse dans les deux mois précédent son échéance, et après validation par les instances propres à chacune des Parties et ce pour une nouvelle période de trois ans

RESILIATION

Il pourra être mis fin à la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception, à l'initiative de l'une des Parties, sans justification et sans versement d'une contrepartie financière. La résiliation interviendra au terme d'un délai de deux mois à compter de l'envoi de la lettre de résiliation avec avis de réception

Fait à Nice, le **XXXX** 2023, en deux exemplaires originaux

Le Président d'Université Côte d'Azur

Professeur Jeanick BRISSWALTER

Le Président de PNSD

Monsieur Jean ZIEGER